

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH
Friesenheimer Str. 19
68169 Mannheim

Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)
Télécopie: +49 621 3701-570

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive CS.Services-FLG@fuchs.com
Lubrifiants industriels
Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: produktsicherheit-FLG@fuchs.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-0 (Mo - Fr 08:00 - 16:00 Uhr)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit, bien qu'il ne soit pas classé comme dangereux aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP), il doit être étiqueté.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

EUH208: Contient sulfonate de calcium. Peut produire une réaction allergique.

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Informations sur les autres dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Informations générales:**

Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans huile synthétique.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	5,00% - <10,00%	01-2119488992-18	
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	5,00% - <10,00%	01-2119492627-25	
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	5,00% - <10,00%	01-2119492616-28	
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	1,00% - <5,00%	01-2119491299-23	
sulphonate de calcium	EINECS: 247-557-8	1,00% - <2,50%	01-2120122335-68	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	CLP: Skin Sens. 1B;H317
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	CLP: Skin Sens. 1B;H317
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	CLP: Skin Sens. 1B;H317
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	CLP: Aquatic Chronic 3;H412
sulphonate de calcium	EINECS: 247-557-8	CLP: Acute Tox. 4;H302, Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 4;H413

CLP: Règlement n° 1272/2008

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

Limite spécifique attribuée à une substance

Désignation chimique	Identificateur	Limite spécifique attribuée à une substance	Classe de danger	Type de risque	Mentions de danger
sulfonate de calcium	EINECS: 263-093-9	>= 10 %	Sensibilisant de la peau	1B	H317
sulfonate de calcium	EINECS: 271-529-4	>= 10 %	Sensibilisateur de la peau	1B	H317
sulfonate de calcium	EINECS: 274-263-7	>= 10 %	Sensibilisateur de la peau	1B	H317

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Assurer une ventilation efficace. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage: éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau**Protection des Mains:**

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Dangers thermiques: Non connu.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Jaune
Odeur:	Légère

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)
Point de goutte:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	> 180 °C (DIN 51755)
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite supérieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)—:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Densité de vapeur relative:	Non applicable aux mélanges.
Densité:	0,95 - 1,05 g/cm ³ (25 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
NLGI:	2
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.
Caractéristiques de la particule:	L'étude n'est pas réalisable techniquement
9.2 Autres informations	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières incompatibles:	Combustibles forts. Acides forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Ingestion**

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 16.000 mg/kg
sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg
sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)
sulphonate de calcium	DL 50 (Rat): 1.300 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium	DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg
sulfonate de calcium	DL 50 (Lapin): > 5.001 mg/kg
sulfonate de calcium	DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.
sulfonate de calcium	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.
sulfonate de calcium	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.
sulphonate de calcium	(Lapin, 4 h): Irritation de la peau.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium	OECD 405 (Lapin): Pas irritant.
----------------------	------------------------------------

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium

Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

sulfonate de calcium

Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

sulfonate de calcium

Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aiguë****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson**Substance(s) spécifiée(s)**

sulfonate de calcium	CL 50 (Poisson, 96 h): > 10.000 mg/l (OECD 203)
sulfonate de calcium	LL 50 (Cyprinodon variegatus, 96 h): > 10.000 mg/l (OECD 203)
sulfonate de calcium	CL 50 (Poisson, 96 h): > 1.001 mg/l (OECD 203)
sulphonate de calcium	CL 50 (Poisson, 96 h): 22 mg/l (OECD 203)

Invertébrés Aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

sulfonate de calcium	CE50 (Daphnie, 48 h): > 100 mg/l (OECD 202)
sulfonate de calcium	LE50 (Daphnia magna, 48 h): > 1.000 mg/l
sulfonate de calcium	CE50 (Daphnie, 48 h): > 1.001 mg/l
amine aromatique, alkylée	CE50 (Daphnie, 48 h): 51 mg/l
sulphonate de calcium	CE50 (Daphnie, 48 h): 2,5 mg/l (OECD 202)

Toxicité chronique**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

sulfonate de calcium	LE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 1.000 mg/l
sulfonate de calcium	CE50 (Algue, 72 h): > 1.000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation****Produit:**

Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)

sulfonate de calcium	8,6 % (28 jr) Pas facilement biodégradable.
sulphonate de calcium	73 % (28 jr) Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:**Produit:**

Non applicable aux mélanges.

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Codes européens de déchets

12 01 12*: déchets de cires et graisses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	—
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	—
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	Marchandises non dangereuses
Étiquettes:	—
N° de danger (ADR):	—
Code de restriction en tunnel:	—
14.4 Groupe d'emballage:	—
14.5 Dangers pour l'environnement:	—
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	—

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

IMDG

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: | — |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: | — |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| N° d'urgence: | — |
| 14.3 Groupe d'emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

IATA

- | | |
|---|------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: | — |
| 14.2 Nom de transport complet: | — |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: | |
| Classe: | Marchandises non dangereuses |
| Étiquettes: | — |
| 14.4 Groupe d'emballage: | — |
| 14.5 Dangers pour l'environnement: | — |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | — |

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Règlements UE**

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Nom du produit: CASSIDA GREASE GTX 2

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres informations: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

Date de Révision: 02.12.2022

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.